PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

ELECTRO BANQUE

Société anonyme au capital de 106 005 120 €.
Siège social : 3, avenue Octave Gréard, 75007 Paris.
562 064 287 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 19 mai 2010.

I. - Bilan au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/09	Notes	31/12/08
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	471	(1)	552
Effets publics et valeurs assimilées	-		-
Créances sur les établissements de crédit	20 296	(1)	146 121
Opérations avec la clientèle	382 872	(2)	136 069
Obligations et autres titres à revenu fixe	370 925	(3)	447 371
Actions et autres titres à revenu variable	64	(3)	51 877
Participations et autres titres détenus à long terme	-		-
Parts dans les entreprises liées	-		-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-		-
Location simple	-		-
Immobilisations incorporelles	68	(4)	157
Immobilisations corporelles	46	(5)	75
Capital souscrit non versé	-		-
Actions propres	-		-
Autres actifs	1 438	(6)	1 639
Comptes de régularisation	503	(7)	890
Total de l'actif	776 683		784 751

Hors bilan	31/12/09		31/12/08
Engagements donnés :			
Engagements de financement	50 003	(17)	33 708
Engagements de garantie	580 801	(17)	655 201
Engagements sur titres	-		-
Opérations à terme en devises	39 825	(20)	17 303
Engagements sur instruments financiers à terme	123 261	(19)	160 073

Passif	31/12/09	Notes	31/12/08
Banques centrales, comptes courants postaux	-		-
Dettes envers les établissements de crédit	8	(9)	2
Opérations avec la clientèle	70 159	(10)	79 064

Dettes représentées par un titre	-		-
Autres passifs	9	(11)	379
Comptes de régularisation	11 223	(12)	7 403
Provisions	1 248	(13)	1 155
Dettes subordonnées	-		-
Fonds pour risques bancaires généraux	14 645	(14)	14 653
Capitaux propres hors FRBG :	679 391	(15)	682 095
Capital souscrit	106 005		106 005
Primes d'émission	434 878		434 878
Réserves	117 665		117 665
Ecarts de réévaluation	-		-
Provisions réglementées	-		-
Report à nouveau	7 647		7 486
Résultat de l'exercice	13 196		16 061
Total du passif	776 683		784 751

Hors bilan	31/12/09	Notes	31/12/08
Engagements reçus :			
Engagements de financement	-		-
Engagements de garantie	239 905	(18)	203 947
Engagements sur titres	-		24 945
Opérations à terme en devises	144 211	(20)	89 179

II. - Comptes de résultat au 31 décembre 2009.

(En milliers d'euros.)

	31/12/09	Notes	31/12/08
Intérêts et produits assimilés	27 216	(22)	40 239
Intérêts et charges assimilées	8 998	(23)	9 286
Produits sur opérations de crédit-bail	-		-
Charges sur opérations de crédit-bail	-		-
Produits sur opérations de location simple	-		-
Charges sur opérations de location simple	-		-
Revenus des titres à revenu variable	1	(24)	2
Commissions (Produits)	2 088	(25)	5 658
Commissions (Charges)	29	(26)	50
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	(27)	-19
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles de placement et assimilés	3 399	(27)	-3 420
Autres produits d'exploitation bancaire	25	(28)	61
Autres charges d'exploitation bancaire	21	(28)	61
Produit net bancaire	23 716		33 124
Charges générales d'exploitation	4 157	(29)	7 994
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	317	(29)	579
Résultat brut d'exploitation	19 242		24 551
Coût du risque	-39	(30)	229

Résultat d'exploitation	19 203		24 780
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	41		-
Résultat courant avant impôt	19 244		24 780
Résultat exceptionnel	59	(31)	402
Impôt sur les bénéfices	6 115	(32)	9 147
Dotations/Reprises de fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	8		26
Résultat net	13 196		16 061

III. - Affectation du résultat.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2009 telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide en conséquence, l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur	7 646 696,55 €
Résultat de l'exercice	13 196 426,08 €
Bénéfice distribuable	20 843 122,63 €
Dividende statutaire de 0,50 €	5 300 256,00 €
Dividende complémentaire de 0,70 €	7 420 358,40 €
Report à nouveau	8 122 508,23 €
Total bénéfice distribuable	20 843 122,63 €

Le dividende total pour les 10 600 512 actions, ressort à 12 720 614,40 €, soit 1,20 € par action.
Le dividende sera mis en paiement le 20 mai 2010 et donnera droit à un abattement de 40 % prévu à l'article 158, paragraphe 3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués et les impôts déjà payés au Trésor au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende unitaire	Distribution aux actionnaires	Revenus éligibles à l'abattement	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) (1)
2006	10 600 512	1,59 €	16 854 814,08 €	oui	-
2007	10 600 512	1,72 €	18 232 880,64 €	oui	-
2008	10 600 512	1,50 €	15 900 768,00 €	oui	-

(1) Sous réserve de l'application des règles du régime de l'intégration fiscale.

IV. - Notes annexes aux comptes.

Principes comptables.

1. Généralités.

Les comptes individuels d'Electro Banque sont établis selon les dispositions applicables aux banques dans le respect des principes comptables généralement admis en France. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises.

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de sa maison mère Alcatel Lucent.

2. Changement de méthode comptable.

Electro Banque n'a procédé à aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice 2009.

3. Principe de séparation des exercices.

Les opérations sont généralement comptabilisées en respectant le principe de la séparation des exercices. Font exception certains produits et certaines charges enregistrés lors de leur encaissement ou de leur paiement. Il s'agit en particulier des revenus des actions et de certaines commissions qui ont un caractère de produits ou de charges définitifs lors de la réalisation des opérations.

4. Conversion des comptes en devises et opérations de change.

Les résultats sur opération de change sont déterminés conformément au règlement CRBF n° 89-01 modifié.

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont évalués en euros au cours de change de la clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en monnaies étrangères sont convertis au cours effectif de cession et d'achat de ces monnaies.

Les pertes ou profits de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à la clôture de l'exercice et comptabilisés en compte de résultat, qu'ils concernent des opérations au comptant ou à terme. Les reports ou déports constatés lors de la conclusion de contrats de change à terme sont pris en compte de résultat, *prorata temporis*.

5. Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle intègrent les crédits consentis initialement par Electro Banque ainsi que les crédits acquis sur le marché secondaire.

Les créances initialement consenties sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts, calculés au taux facial, sont portés en compte de résultat *prorata temporis* ; les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement lors de la réalisation des opérations.

Les créances acquises sur le marché secondaire font l'objet d'un enregistrement au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les revenus, calculés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de garantie ou de financement qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les encours de créances sont identifiés en encours sains, en encours restructurés, en encours douteux ou en encours douteux compromis.

Les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :
- Créances restructurées : Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières qui amènent Electro Banque à modifier les caractéristiques initiales des créances, afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances ;
- Créances douteuses : Ce sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques qui permettent de conclure à l'existence d'un risque avéré, indépendamment de l'existence de tout impayé,
- s'il existe des procédures contentieuses.
Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle. Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie ;
- Créances douteuses compromises : Ce sont des créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.
Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés pour la part non garantie et présentés nets de dépréciations dans le produit net bancaire. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne font l'objet d'un réescompte qu'à hauteur des intérêts garantis. Dès lors qu'un risque net de garantie sur une créance individuelle apparaît irrémédiablement irrecouvrable, l'actif sort du bilan par la contrepartie d'un compte de perte. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en « Coût du risque ». Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

6. Portefeuille-titres.

Conformément au règlement CRBF n° 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, la banque classe l'ensemble des titres détenus suivant :
- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation qui sont les suivantes :

- Titres de transaction : Ce sont les titres qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition coupons courus inclus et frais exclus. Ils font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché à chaque arrêté comptable, la différence étant portée au compte de résultat. Sur l'exercice 2009, la banque n'a pas porté de titres de transaction ;
- Titres de placement : Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres :
- Actions et autres titres à revenu variable : Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres négociés sur un marché actif, celle-ci est déterminée en fonction du cours le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat lors de leur encaissement,
- Obligations et autres titres à revenu fixe : Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition sont individualisés dans des comptes de créances rattachées. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés à ces titres sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres négociés sur un marché actif, des cours les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées ;
- Titres d'investissement : Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Electro Banque dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres, sauf s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres ;
- Titres de l'activité de portefeuille : Il s'agit d'investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en tirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Ces titres sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Sur l'exercice 2009, la banque n'a pas porté de titres de l'activité de portefeuille.

7. Titres de participation.

Il s'agit, d'une part, des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité d'Electro Banque et, d'autre part, des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés sous forme de titres par le groupe Alcatel Lucent dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage déterminée selon une approche reposant sur la combinaison de différents critères, notamment : l'appréciation économique et financière de la société fondée essentiellement sur la valeur de son actif net réévalué, l'évolution des cours de bourse pour les sociétés cotées ou les relations spécifiques pouvant exister entre la banque et le groupe Alcatel Lucent et chacune des sociétés concernées.

Sur l'exercice 2009, la banque n'a pas porté de titres de participation.

8. Immobilisations corporelles et incorporelles.

Electro Banque applique le règlement du CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement du CRC n°2004-06 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs. A ce titre, la banque applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants de la manière suivante :

Composants	**Mode d'amortissement**	**Durée d'amortissement**
Logiciel	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	10 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet de dépréciation.

9. Dettes et engagements par signature.

Les dettes, ventilées selon leur nature, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à l'exhaustivité des garanties reçues, à l'exception des hypothèques et des garanties reçues sur les intérêts courus des contrats non échus.

10. Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre, ventilées suivant la nature du support, sont portées au bilan pour le montant nominal ; les intérêts sont portés en compte de résultat *prorata temporis*.

Sur l'exercice 2009, la banque n'a pas émis de dettes représentées par un titre.

11. Opérations sur instruments financiers à terme.

Les contrats sont comptabilisés suivant le règlement CRBF n° 90-15 modifié. Ils portent sur des opérations d'échanges de taux ou de devises, utilisées à titre de couverture, et sont affectés dès l'origine à des éléments clairement identifiés.

Les montants perçus et payés par la banque lors des opérations sur instruments financiers à terme figurent :
- s'il s'agit d'intérêts, dans les postes "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit" ou "Intérêts et produits ou charges assimilés sur opérations avec la clientèle" ;
- s'il s'agit d'autres sommes perçues ou payées, dans le poste "Solde en bénéfice ou en perte sur opérations des instruments financiers".

Ces montants sont comptabilisés en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts.

12. Provisions

Les provisions sont déterminées conformément au règlement CRC n° 2000-06 qui définit ces éléments comme des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise et qui résultent d'obligations à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie équivalente attendue.

13. Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément au règlement CRBF n° 90-02 modifié et à l'instruction n° 90-01 de la Commission Bancaire concernant les fonds propres des établissements de crédit, la banque a isolé, dans une rubrique spécifique intitulée "Fonds pour risques bancaires généraux", les provisions répondant aux critères définis dans les textes ci-dessus.

14. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne sont pas rattachés à l'activité ordinaire de la société.

15. Impôts sur les sociétés

La banque prend en compte l'incidence de la charge d'impôt différé lorsque les règles fiscales conduisent à ne pas imposer des gains latents alors que les pertes couvertes par ces gains sont déduites fiscalement. Depuis le 1er janvier 1992, elle est intégrée fiscalement à Alcatel Lucent.

Note 1. - Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	17 751	65 031
Comptes ordinaires	17 751	65 031
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
A terme	3 012	81 181
Prêts et comptes à terme	3 012	81 181
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations (Note 8)	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	4	461
Total	20 767	146 673

Note 2. - Opérations avec la clientèle (actif).

(En milliers d'euros)	2009	2008
Créances commerciales	133 428	29 096
Autres concours à la clientèle	240 263	97 640
Crédits à l'exportation	22 582	11 867
Crédits de trésorerie	160 507	15 548
Crédits à l'équipement	56 974	69 945
Crédits à l'habitat	-	-
Autres crédits	200	280
Prêts subordonnés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	15	56
Créances douteuses	-	-
Créances brutes	-	-
Dépréciations (Note 8)	-	-
Garanties	-	-
Créances rattachées	9 166	9 277
Total	382 872	136 069
Groupe Alcatel Lucent	326 650	85 455
Entreprises externes	56 222	50 611
Autres	-	3
Total	382 872	136 069

Note 3. - Titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité portefeuille.

(En milliers d'euros)	2009		2008	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
Titres de transaction	-	-	-	-
Titres de placement	370 075	370 679	476 117	478 762
Titres à revenu fixe	370 011	370 615	424 240	425 463
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	370 011	370 615	424 240	425 463
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	370 011	370 615	424 240	425 463
Obligations				
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres à revenu variable	64	64	51 877	53 299
Actions cotées	-	-	-	-
Actions non cotées	64	64	64	64
OPCVM	-	-	51 813	53 235
Dont dépréciations (Note 8)	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	19 974	19 974
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et titres à revenu fixe	-	-	19 974	19 974
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Titres de créances négociables	-	-	19 974	19 974
Obligations	-	-	-	-

Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de l'activité de portefeuille	-	-	-	-
Créances rattachées	914	914	3 157	3 157
Total	370 989	371 593	499 248	501 893
Revenu fixe	370 925	371 529	447 371	448 594
Revenu variable	64	64	51 877	53 299
Total	370 989	371 593	499 248	501 893

Informations complémentaires. - Aucun titre n'a fait l'objet d'un changement de catégorie de portefeuille au cours de l'exercice. Le portefeuille de placement a fait l'objet d'une prime d'acquisition de 30 k€ et recèle une plus-value latente de 604 k€.

Note 4. - Immobilisations incorporelles.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Valeurs brutes au 1er janvier	3 781	3 306
Acquisitions d'immobilisations	162	412
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-
Immobilisations en cours	-	63
Valeurs brutes au 31 décembre	3 943	3 781
Amortissements au 1er janvier	3 624	3 121
Dotations de l'exercice aux amortissements	251	503
Cessions, retraits d'immobilisations	-	-
Amortissements au 31 décembre	3 875	3 624
Valeurs nettes au 31 décembre	68	157
Frais d'établissement	-	-
Autres	68	157
Total	68	157

Au 31/12/2009, aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 5. - Immobilisations corporelles.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Valeurs brutes au 1er janvier	926	975
Acquisitions d'immobilisations	37	39
Cessions, retraits d'immobilisations	-39	-88
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes au 31 décembre	924	926
Amortissements au 1er janvier	851	863
Dotations de l'exercice aux amortissements	66	76
Cessions, retraits d'immobilisations	-39	-88
Amortissements au 31 décembre	878	851
Valeurs nettes au 31 décembre	46	75
Terrains et constructions	-	-
Autres	46	75

Total	46	75

Au 31/12/2009, aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'une dépréciation.

Note 6. - Autres actifs.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Instruments conditionnels achetés	-	-
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes de stock et emplois divers	4	3
Débiteurs divers	1 434	1 636
Total	1 438	1 639

Note 7. - Comptes de régularisation actifs.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Comptes de recouvrement	-	-
Comptes d'ajustement sur devises et sur opérations de hors bilan	232	-
Pertes à étaler sur contrats de couvertures	-	-
Autres comptes de régularisation	271	890
Charges constatées d'avance	47	14
Produits à recevoir	202	852
Autres	22	24
Total	503	890

Note 8. - Dépréciations.

(En milliers d'euros)	2008	Dotations	Reprises	2009
Opérations interbancaires	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Note 9. - Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Opérations de trésorerie et interbancaires		
A vue	8	2
A terme	-	-
Emprunts et comptes à terme	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	8	2

Note 10. – Opérations avec la clientèle (passif).

(En milliers d'euros)	2009	2008
Valeurs données en pension	-	-
Clientèle à vue	1 092	135
Entreprises	1 092	135
Particuliers	-	-
Comptes à régimes spéciaux	-	-
Clientèle à terme	69 047	78 866
Entreprises	69 047	78 866
Particuliers	-	-
Total des dépôts	70 139	79 001
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes rattachées	20	63
Total	70 159	79 064
Groupe Alcatel Lucent	66 913	76 774
Entreprises externes	3 246	2 290
Particuliers	-	-
Total	70 159	79 064

Note 11. - Autres passifs.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Créditeurs divers	9	379
Total	9	379

Note 12. - Comptes de régularisation passifs.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Comptes d'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement sur opérations en devises et sur opérations de hors bilan	-	1 769
Autres comptes de régularisation	11 223	5 634
Produits constatés d'avance	1 779	1 335
Charges à payer	4 491	3 961
Autres	4 953	338
Total	11 223	7 403

Note 13. - Provisions.

(En milliers d'euros)	2008	Dotations	Reprises	2009
Provisions pour risques de contreparties	27	159	-8	178
Risques pays	27	159	-8	178

Risques sectoriels télécommunications	-	-	-	-
Risques sectoriels croisière	-	-	-	-
Autres risques	-	-	-	-
Dont engagements de garantie	-	-	-	-
Provisions pour impôts différés	1 128	-	-58	1 070
Provision pour risques et charges diverses	-	-	-	-
Total	1 155	159	-66	1 248

Aucune provision reprise n'a fait l'objet d'une utilisation.

Note 14. - Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers d'euros)	2008	Dotations	Reprises	2009
Fonds pour risques bancaires généraux	14 653	-	-8	14 645

Note 15. – Variation des capitaux propres hors FRBG.

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Solde au 31 décembre 2008	106 005	434 878	10 601	107 064	7 486	16 061	682 095
Dividendes versés en 2009						-15 900	-15 900
Affectation du résultat 2008					161	-161	-
Résultat net 2009						13 196	13 196
Solde au 31 décembre 2009	106 005	434 878	10 601	107 064	7 647	13 196	679 391

Note 16. - Répartition des emplois et des ressources selon la durée restant à courir.

(En milliers d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emplois	405 673	222 126	136 712	10 053	774 564
Créances sur les établissements de crédit	20 767	-	-	-	20 767
Créances sur la clientèle	288 991	22 116	61 712	10 053	382 872
Obligations et titres à revenu fixe	95 915	200 010	75 000	-	370 925
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	95 915	200 010	75 000	-	370 925
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Ressources	36 839	12 500	18 095	2 733	70 167
Dettes envers les établissements de crédit	8	-	-	-	8
Opérations avec la clientèle	36 831	12 500	18 095	2 733	70 159
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-

Note 17. - Engagements donnés.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Engagements de financement	50 003	33 708
En faveur d'établissements de crédit	-	-

En faveur de la clientèle	50 003	33 708
Groupe Alcatel Lucent	-	-
Autres	50 003	33 708
Engagements de garantie	580 801	655 201
D'ordre d'établissement de crédit	-	-
D'ordre de la clientèle	580 801	655 201
Groupe Alcatel Lucent	326 856	336 601
Clients douteux	-	-
Autres	253 945	318 600

Note 18. - Engagements reçus.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Engagements de financement	-	-
Reçus d'établissements de crédit	-	-
Reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	239 905	203 947
Reçus d'établissement de crédit	2 933	3 836
Reçus de la clientèle	236 972	200 111
Groupe Alcatel Lucent	211 235	155 662
Autres	25 737	44 449

Note 19. - Encours des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Contrats d'échange de taux d'intérêts	123 261	160 073
Contrats à terme de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de taux d'intérêts		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options de change		
Achat	-	-
Vente	-	-
Options sur actions		
Achat	-	-
Vente	-	-
Total	123 261	160 073

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de taux, négative de 6 902 k€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2009 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 20. - Encours des opérations à terme en devises.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Achat à terme de devises contre euros		
Banque	39 825	17 303
Client	-	-
Vente à terme de devises contre euros		
Banque	73 641	89 179
Client	70 570	-
Total	184 036	106 482

Ces engagements ne concernent que des opérations de micro-couverture de change inhérentes soit à des opérations avec la clientèle, soit à nos propres opérations.

La juste valeur des instruments dérivés de change, positive de 240 k€, est obtenue en calculant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs certains ou estimés avec les paramètres de marché observés au 31 décembre 2009 et ne fait pas l'objet d'une comptabilisation.

Note 21. - Risque de contrepartie sur produits dérivés.

(En milliers d'euros)	2009	2008	2009	2008	2009	2008
	Montant des contrats	Montant des contrats	Notionnel pondéré	Notionnel pondéré	Risques pondérés	Risques pondérés
1. Pondération à 0 %						
Contrats sur taux d'intérêt	10 514	13 404	158	393	-	-
Contrats sur taux de change	-	-	-	-	-	-
2. Pondération à 20 %						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	48 520	19 954	-	59	-	12
1 an < durée <= 2 ans	-	48 520	-	728	-	146
Durée > 2 ans	7 252	8 326	109	125	22	25
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1 an	113 466	106 481	726	1 627	145	325
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
3. Pondération à 100 %						
Contrats sur taux d'intérêt						
Durée <= 1an	-	-	-	-	-	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	56 975	69 869	855	1 048	428	524
Contrats sur taux de change						
Durée <= 1an	70 570	-	1 264	-	632	-
1 an < durée <= 2 ans	-	-	-	-	-	-
Durée > 2 ans	-	-	-	-	-	-
Total	307 297	266 554	3 112	3 980	1 227	1 032

Le notionnel pondéré est calculé selon la méthode de l'évaluation au prix de marché : coût de remplacement et risque potentiel futur.
Les pondérations des risques correspondent aux opérations effectuées :
1. avec les administrations centrales (0 %) ;
2. avec les établissements bancaires (20 %) ;
3. avec la clientèle (100 %).

Note 22. - Intérêts et produits assimilés.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts et produits assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	1 333	8 109
Opérations avec la clientèle	19 005	14 263
Obligations et titres à revenu fixe	6 878	17 867
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Total	27 216	40 239

Décomposition des intérêts et produits assimilés par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2009	2008
France	78%	74%
Europe	14%	20%
Amériques	5%	4%
Autres	3%	2%

Note 23. - Intérêts et charges assimilées.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts et charges assimilées sur		
Opérations avec les établissements de crédit	3 003	2 525
Opérations avec la clientèle	5 995	6 761
Obligations et titres à revenu fixe	-	-
Charges sur dettes subordonnées	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Total	8 998	9 286

Décomposition des intérêts et charges assimilées par zone géographique de nationalité des contreparties :

	2009	2008
France	66%	52%
Europe	22%	38%
Amériques	3%	8%
Autres	9%	2%

Note 24. – Revenus des titres à revenu variable.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Titres de placement	1	2
Actions	1	2
Autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation et titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Total	1	2

Note 25. - Commissions reçues.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Produits de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	2 088	5 658
Total	2 088	5 658

Le poste "Prestations de services financiers" enregistre essentiellement la redevance perçue au titre de la gestion de la trésorerie centrale et internationale du groupe Alcatel Lucent.
La baisse de 63% du montant de cette prestation a pour origine la redéfinition de la mission de cette prestation telle qu'expliquée dans le paragraphe Organisation du rapport de gestion.

Note 26. - Commissions payées.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Charges de commissions sur		
Opérations avec les établissements de crédit	9	13
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	-	-
Prestations de services financiers	20	37
Total	29	50

Note 27. - Gains ou pertes sur opérations de portefeuille.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	-19
Opérations sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	35	-19
Opérations sur instruments financiers	-	-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés	3 399	-3 420
Plus-values	3 399	1 903
Moins-values	-	-5 461
Dépréciations	-	138

Note 28. - Autres résultats d'exploitation bancaire.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Autres produits d'exploitation bancaire	25	61
Promotion immobilière	-	-
Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	1	8
Produits divers	24	53
Autres charges d'exploitation bancaire	21	61
Promotion immobilière	-	-

Opérations faites en commun	-	-
Refacturation	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
Charges diverses	21	61

Note 29. – Frais généraux.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Charges générales d'exploitation	-4 157	-7 994
Charges de personnel	-1 887	-4 215
Autres frais administratifs	-2 270	-3 779
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-317	-579
Amortissements	-317	-579
Dépréciations	-	-
Total	-4 474	-8 573

Suite au transfert de l'ensemble du personnel sous statut CFA (devenu Compagnie Financière Alcatel-Lucent) et sa mise à disposition le 01/01/2004 au service de la banque, le poste "Charges de personnel" enregistre le montant des salaires et charges sociales refacturés.
La baisse du montant des charges d'exploitation a pour origine la redéfinition de la mission de prestation de services rendue par la banque vis à vis de son actionnaire principal telle qu'expliquée dans le paragraphe Organisation du rapport de gestion.
Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2009 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche, ces informations non auditées figurent dans la section 12.2 du document de référence établi au niveau du groupe consolidé et sont accessibles sur le site internet www.alcatel-lucent.com.

Note 30. - Coût du risque.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Risques pays	-151	37
Risques sectoriels télécommunications	-	-
Risques sectoriels croisière	-	-
Autres risques	-	-
Créances douteuses	-	-
Résultats sur créances	112	192
Total	-39	229

Le poste "Résultats sur créances" est intégralement composé de récupérations sur créances amorties sur des exercices antérieurs

Note 31. - Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2009	2008
Charges exceptionnelles		
Pénalité sur G.I.E.	-	-
Régularisation de TVA	-5	-17
Produits exceptionnels		
Indemnisation sur créances	-	190
Indemnisations sur G.I.E.	64	229
Total	59	402

Note 32. - Impôt sur les bénéfices.

(En milliers d'euros)	2009	2008
Impôt courant	- 6 649	-8 654
Impôt différé	533	-496
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	1	3
Total	-6 115	-9 147

Sur l'exercice 2009, l'intégration fiscale n'a pas eu d'impact sur l'impôt comptabilisé.

Note 33. - Effectif moyen opérationnel.

	2009	2008
Cadres	14	30
Techniciens des métiers de la banque	1	4
Effectif total	15	34

L'effectif moyen correspond à l'ensemble du personnel mis à disposition au service de la banque.

Note 34. - Rémunérations et autres engagements envers les membres des organes d'administration et de direction.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes perçues de la banque par les membres du conseil d'administration s'élève à 17 879,58 € correspondant au montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration. Aucune rémunération n'est versée par la banque aux dirigeants effectifs de l'établissement.

Note 35. – Evénements postérieurs à la date de clôture.

Aucun événement majeur n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2009 et le 18 mars 2010, date d'arrêté des comptes.

V. - Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société Electro Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. - Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. - Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été établies dans un environnement marqué par la dégradation de la situation économique et la poursuite des effets de la crise financière sur les entreprises en général et les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Votre société constitue des dépréciations et provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques, ainsi que par des provisions générales sectorielles et géographiques. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. - Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2010

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés	Ernst & Young et Autres
Sylvie Bourguignon	Olivier Drion

VI. - Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.

1004143